

PROCES-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du Lundi 21 Février 2022 à 18 H. 30

Convoquée le 15 Février 2022
Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.

Conseillers Municipaux

Elus 14

Présents 13

Membres présents

Mme JACOBY AM Adjointe
M. WEINBERG J. Adjoint
M. AQUILINA D. Adjoint
M. DROUILLEAUX Ph. Adjoint
Mme BASSO M.
Mme LEGENDRE M.
Mme SCHONG E.
Mme TEXIER I.
M. BRUNOT S.
M. EEKEN B.
M. JACQUES D
M. SCHMESSER D.

Absente excusée : Mme LE BRETON Annie

Secrétaire de Séance : M. JACQUES a été élu secrétaire de séance.

Le Maire, Président de l'Assemblée, ouvre la séance, et fait savoir qu'aucune remarque n'étant parvenue à la Mairie, le procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

**PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE
DU BUDGET PRIMITIF 2022**

M. WEINBERG rappelle au conseil municipal, que préalablement au vote du budget primitif 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les

dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues, il informe le Conseil Municipal que ce dernier peut, en vertu de l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon le détail ci-dessous :

	CREDITS INSCRITS 2021	25 %
CHAPITRE 21	486 690.00	121 672.50
CHAPITRE 23	1 778 017.00	444 504.25

Ces dépenses feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget 2022.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION D'UN ETANG A L'ASSOCIATION « ETANG DU LIEVRE »

M WAGNER fait savoir que le bail de location situé au Lieudit « Niderstat » arrive à échéance le 31 mars 2022.

M. GASPARD Dominique, Président de l'Association de l'Etang du Lièvre, souhaite renouveler ce bail pour une durée de 9 ans.

M. WAGNER propose de fixer à 500 € le loyer annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à conclure un contrat de location avec l'Association « Etang du Lièvre » représentée par son Président M. GASPARD Dominique, pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} avril 2022.
- fixe le loyer annuel à 500 €uros.

CONTROLE DE CONFORMITE DES CONSTRUCTIONS - AVENANTS AUX CONVENTIONS SIGNEES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE

M. WEINBERG présente l'avenant ayant pour objet de modifier la convention de mise à disposition d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme entre la communauté de communes Rives de Moselle et la commune d'Hauconcourt en incluant, notamment les évolutions suivantes :

Réception partielle du public (architectes uniquement) effectuée par le service mutualisé,

Portage ponctuel de procédures de modifications simplifiées du document d'urbanisme,

Gestion des infractions en matière d'urbanisme et réalisation de contrôles de conformité des constructions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir.

DIVERS

./.

INFORMATIONS

Ecole

Mme JACOBY fait savoir que la Direction Académique de l'Education Nationale envisage la fermeture d'une classe au sein de l'école du Parc en raison d'une baisse sensible des effectifs.

Aussi, il a été adressé des courriers aux différentes entreprises vantant les qualités de notre équipement scolaire. Des flyers ont été déposés à différents lieux comme la crèche, centre Leclerc, Leroy Merlin, Marques Avenue etc...

M le Maire est intervenu immédiatement auprès du DASEN pour lui expliquer toutes les spécificités de la Commune d'Hauconcourt, l'informer des démarches réalisées auprès des entreprises et de lui demander de ne pas acter une décision définitive avant la rentrée effective de septembre.

M. Le Maire a également demandé à

Mme Catherine BELRHITI, Sénatrice de la Moselle

M. Jean Marc TODESCHINI, Sénateur de la Moselle

M. Belkhir BELHADDAD, Député de la Moselle
M. Julien FREYBURGER, Vice-Président du Conseil Départemental,

d'intervenir auprès des services de l'Ecole Nationale pour le maintien de la 3^{ème} classe.

A ce jour 3 nouvelles inscriptions ont été enregistrées en mairie.

Classe découverte

13 élèves sur les 15 composant la classe CE2, CM1 et CM2 vont entreprendre un voyage scolaire du 20 au 26 mars 2022 intitulé « L'Ecole en Péniche sur le Canal du Midi ».

Le financement de ce séjour se détaille de la façon suivante :

Le CCAS versera 100 € par enfant soit 1300 €

La commune prendra en charge les frais de transport soit 1388.88 € ainsi que les frais de pension de deux accompagnateurs étudiants soit 320 €

L'ASSE quant à elle participera à hauteur de 50 € par enfant.

Le reste à charge pour les familles est compris entre 208 et 220 €.

Entretien des Espaces Verts

L'entretien des espaces verts était assuré depuis plusieurs années par la Sarl COMMARD.

M. COMMARD Jean-Luc a pris sa retraite le 31 décembre 2021.

Le personnel administratif et technique de cette entreprise a été repris par la Sté EURO PAYSAGE.

Cette dernière nous a fait parvenir une offre de prix pour les prestations identiques à celles réalisées par la Sté COMMARD. Ce devis a été revalorisé en tenant compte d'une augmentation des coûts de 2 %.

Nichoirs

La Ligue de protection des oiseaux (LPO) est intervenue à la demande de la Municipalité, sur la commune, pour la pose de :

2 nichoirs à chouette effraie à la Ferme de la Moselle et l'autre à la salle des fêtes.

20 nichoirs à mésanges de couleur rose

20 gîtes à chauve-souris de couleur noire

Ceux-ci ont été installés sur différents sites, cimetière, école, Grands Tiers, salle des fêtes, Les Chènevières.

Ligne de Bus supplémentaire

Mme JACOBY informe que les jeunes rencontrent toujours des difficultés pour le retour à Hauconcourt. Une intervention auprès de la Région Grand Est a été faite.

Doyenne

A l'occasion de l'anniversaire de la Doyenne Mme BRONDOLIN Josette, Le Maire et les Adjointes ont été lui souhaiter un bon anniversaire et lui offrir une corbeille de fruits.

Vœux

Mme SCHONG informe que plusieurs cartes de vœux ont été reçues par le Maire, et entre autres, 2 cartes ont retenu tout particulièrement l'attention, celle de la classe de CE2 CM1 et CM2 et celle de la Mairie de Maizières-les-Metz qui était accompagnée d'un paquet de graines d'herbes aromatiques.

A noter également que les enfants du Périscolaire et leurs animatrices sont venus en Mairie présenter leurs bons vœux et offrir une corbeille de fruits secs.

Lettre au Père Noël

Les élèves de l'école du Parc ont été remerciés par le Père Noël pour leurs jolies missives. Ce dernier a chargé la Municipalité d'offrir à chaque écolier, un mannele et une boisson.

Subvention pour l'achat de vélo accordée par la Communauté de Communes Rives de Moselle

M. WEINBERG fait savoir que la Communauté de Communes Rives de Moselle a décidé de prolonger pour 2022 l'attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique, de vélos cargos, de vélos pliants et de vélos traditionnels, sans condition de ressources.

Le dossier de demande de subvention est à adresser à la CCRM dans les 6 mois suivant l'acquisition de ce vélo.

En 2021, 79 dossiers, représentant 11 154.25 €, ont été déposés à la CCRM dont une demande par un habitant de la Commune d'Hauconcourt.

Rue du Canal

M. AQUILINA informe de la bonne avancée des travaux, toutefois, ils sont actuellement à l'arrêt les centrales d'enrobés étant fermées jusqu'à fin mars 2022.

Concours « J'illumine ma façade »

M. DROUILLEAUX fait savoir que le jury, composé des membres de la commission manifestation et du Conseil Municipal des Jeunes, a sillonné les rues du village.

Le jury a proclamé les résultats suivants :

Catégorie : Façade :

1^{er} prix : M. et Mme Muller H

2^{ème} prix : M. et Mme Guislain JF

3^{ème} prix : M. et Mme Robert P.

Catégorie : Jardin et Maison :

1^{er} prix : M. et Mme KIFFER J

2^{ème} prix : M. et Mme HERRMANN A

3^{ème} prix : M. et Mme SCHWIRTZ C.

En récompense, des cartes illicado ont été offertes pour les 2 catégories :

1^{er} prix : 100 €

2^{ème} prix : 50 €

3^{ème} prix : 30 €

Soirée Théâtre

M. DROUILLEAUX rappelle que vendredi 25 février à 20 H. 30, la compagnie Ile en Joie donnera une représentation de la pièce « Chambre 13 ».

Ouverture des portes à 19 H. 45.

Communauté de Communes Rives de Moselle**Taxe enlèvement des ordures ménagères**

M. WAGNER fait savoir que le montant de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2022 a été calculé en utilisant les bases 2021 majorées avec un coefficient de revalorisation de 1,034 %.

Pour la Commune, le taux 2021 était de 0.06843, en 2022, il sera de 0.07066.

Balayage

Le balayage est prévu tous les jeudis sur la commune, à l'exception des jours fériés.

Extension de la station d'épuration

Des travaux conséquents vont être entrepris ses prochains temps en vue de l'extension de la station d'épuration d'Hauconcourt.

Population

M. WAGNER communique les derniers chiffres actualisés par l'INSEE au 1^{er} janvier 2022 à savoir population totale 608.

Elections

M. WAGNER rappelle que les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022, et les élections législatives quant à elles auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Ligne 20 000 Volts.

M. WAGNER rappelle que lors du conseil du 30 novembre, il avait informé les membres du conseil que la Sté ENEDIS devait intervenir début décembre pour remplacer un câble de la ligne 20 000 volts qui alimente le village et le Pôle du Malambas.

Lors de son intervention, cette société a rencontré différents problèmes (groupe électrogène hors service, nacelle trop petite...). Aussi l'intervention a été reportée au mardi 1^{er} mars prochain à partir de 7 H. 30.

ACMF

M. WAGNER fait savoir que compte tenu de la pandémie COVID 19, l'ACMF n'a pas organisé cette année son assemblée générale.

Location de la salle des fêtes

M. WAGNER fait savoir que la salle des fêtes peut toujours être louée mais qu'il est demandé à chaque locataire de s'engager à faire respecter le protocole sanitaire en place, d'indiquer le nom d'un référent Covid, et des personnes chargées de contrôler la validité du passe vaccinal.

Battue Administrative

M. WAGNER fait savoir qu'une battue administrative aura lieu le dimanche 27 février 2022 de 7 H. 30 à 10 H. 30 sur le secteur de la Croix d'Hauconcourt à La Maxe.

Le Maire a fait part de son mécontentement auprès de M. le Préfet car une fois encore, le secteur derrière le Novotel a été écarté de la battue, où prolifèrent de très nombreux sangliers.

L'adjudicataire de la chasse a obtenu l'autorisation de poser une deuxième cage pour la capture de ceux-ci.

Succession SCHWARTZ

M. WAGNER fait savoir qu'il est toujours en relation avec le Notaire chargé de la succession SCHWARTZ en vue de l'acquisition de l'immeuble rue du Pont de la Moselle.

Pour faire avancer ce dossier, il est envisagé de déposer une déclaration d'utilité publique.

Séance levée à 19 H. 45